

15.12.2014 - 11:00 Uhr

Media Service: Conseil suisse de la presse: Critique verte mais correcte d'une commune par la «Basler Zeitung»; Prise de position 33/2014 (presserat.ch/_33_2014.htm)

Bern (ots) -

Parties: Commune d'Oberwil c. «Basler Zeitung»

Thèmes: Recherche de la vérité / Audition lors de reproches graves / Equité

Plainte rejetée

Résumé

Critique verte mais correcte d'une commune par la «Basler Zeitung»

Le Conseil suisse de la presse a rejeté une plainte de la commune d'Oberwil (BL) contre la «Basler Zeitung» (BaZ). Six mois durant, entre janvier et juin 2014, le journal avait critiqué la procédure de soumission pour un nouveau complexe scolaire à Oberwil. La raison de cette critique: la commune avait octroyé à l'entreprise Stokar et partenaire un mandat d'accompagnement du projet, soit à une entreprise dont le copropriétaire Markus Stokar est l'époux de la présidente de la commune Lotti Stokar.

La commune d'Oberwil s'est plainte contre le compte rendu incorrect à ses yeux de la «BaZ». De l'avis du Conseil de la presse, le journalisme d'investigation se doit d'enquêter de manière pointue sur un thème et de le présenter de même. Dans un seul cas, la «BaZ» n'a accordé qu'un délai relativement réduit à la commune pour prendre position, sinon la commune d'Oberwil a été auditionnée et a pu s'exprimer de façon appropriée. Le Conseil de la presse n'a pas eu confirmation du reproche selon lequel la «Basler Zeitung» aurait reproduit de fausses allégations de faits.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Fürsprecherin
Effingerstrasse 4a
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100766110> abgerufen werden.